

CCass,9/05/2002,279/2000

Identification			
Ref 20214	Juridiction Cour de cassation	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 502
Date de décision 20020509	N° de dossier 279/2000	Type de décision Arrêt	Chambre Administrative
Abstract			
Thème Contentieux Fiscal, Fiscal		Mots clés Réclamation préalable, Impôt, Exigibilité, Délai, Contestation	
Base légale		Source Ouvrage : Arrêts de la Chambre Administrative Auteur : Centre de publication et de Documentation Judiciaire Année : 2007 Page : 256	

Résumé en français

Les contribuables qui contestent l'exigibilité de tout ou partie de l'impôt doivent adresser une réclamation en ce sens au Directeur des impôts dans les 4 mois qui suivent la notification du commandement.

Texte intégral
